

Dossier Plans

Ferme éolienne de Charny SAS

Département de la Côte d'Or (21)

Commune de Charny



Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000€
R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Montpellier
2929 Avenue Etienne Méhul
34070 MONTPELLIER
04 67 17 61 02

FEVRIER 2025 – VERSION 1



Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par	Commentaire	Nature des modifications
24 / 02 / 2025	Allan BLARDONE	Laurent MICHEL	Dépôt	

Avant-Propos

Le dossier de demande d’autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement relatif au projet de parc éolien de Charny sur la commune de Charny est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- **Pièce n°1** : Une lettre de demande
 - **Pièce n°1-1** : Contenu réglementaire
 - **Pièce n°1-2** : Sommaire inversé et lexique
- **Pièce n°2** : Note de présentation non technique
- **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière)
- **Pièce n°4** : Etude d’impact du projet sur l'environnement, à laquelle sont joints les documents suivants :
 - **Pièce 4-1** : Résumé non technique de l’étude d’impact
 - **Pièce 4-2** : Etude paysagère (Territoires-et-Paysages)
 - **Pièce 4-3** : Etude acoustique (EREA Ingénierie)
 - **Pièce 4-4** : Etude naturaliste (ENVOL Environnement)
 - **Pièce 4-5** : Etude hydrogéologique (ICEA)
- **Pièce n°5** :
 - **Pièce 5-1** : Etude de dangers
 - **Pièce 5-2** : Résumé non technique de l’étude de dangers

- **Pièce n°6 : Dossier plans** comprenant :
 - Une carte de situation au 1/25 000ème, et un plan de l’installation au 1/2 500ème,
 - Un plan de masse des installations au 1/1000ème, pour lequel il est demandé, par la présente, une dérogation concernant l’échelle.

Table des matières

Table des matières..... 3

Chapitre 1. Pièces écrites 5

1.1. Présentation du site 6

1.2. Caractéristiques architecturales 6

1.3. Les infrastructures du parc éolien 6

1.4. Les éoliennes..... 6

1.5. Le mât 7

1.6. Les matériaux..... 7

1.7. Sécurité, Normes et Certificats..... 7

1.7.1. Normes et certificats de l'éolienne Vestas V163 et Nordex N163..... 7

1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC)..... 8

1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions 8

1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance..... 9

1.9. Echelle des plans..... 10

1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme 10

Chapitre 2. Pièces graphiques 12

Tableaux

Tableau 1 : Les matériaux de l'éolienne Vestas V163 et Nordex N163..... 7

Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V163 7

Tableau 3 : Les standards de l'éolienne Nordex N163..... 7

Tableau 4 : Les normes de l'éolienne Vestas V163..... 7

Tableau 5 : Les normes de l'éolienne Nordex N163 8

Figures

Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme 9

Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès 9

Planches

Planche 1 : Plan de situation éloignée 13

Planche 2 : Plan de situation rapprochée 14

Planche 3 : Plan de masse du projet..... 15

Planche 4 : Plan des accès 16

Planche 5 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison..... 17

Planche 6 : Plan de l'éolienne E01 18

Planche 7 : Plan de l'éolienne E02 19

Planche 8 : Plan de l'éolienne E03 20

Planche 9 : Plan de l'éolienne E04 21

Planche 10 : Plan de l'éolienne E05 22

Planche 11 : Plan de l'éolienne E06 23

Planche 12 : Profil topographique du parc 24

Planche 13 : Schéma en élévation de l'éolienne V163 25

Planche 14 : Schéma en élévation de l'éolienne N163..... 26

Planche 15 : Plan de masse du poste de livraison 27

Planche 16 : Plan de façade du poste de livraison..... 28

Planche 17 : Insertion paysagère du poste de livraison..... 29

Planche 18 : Vue proche du site..... 30

Planche 19 : Vue éloignée du site 31

Plans ICPE

Plan 1 : Carte de situation ICPE 1/25000^e 32

Plan 2 : Plan(s) de l'installation ICPE 1/2500^e 33

Plan 3 : Plans d'ensemble ICPE 1/1000^e 34

Chapitre 1.

Pièces écrites

La présente demande concerne la construction de 6 éoliennes de type VESTAS V163 ou NORDEX N163 de puissance nominale de 4,5 ou 5,9 MW, sur la commune de La Charny (21).

Ce parc éolien a fait l'objet de nombreuses études dont les résultats sont transcrits dans l'étude d'impact jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

1.1. Présentation du site

Le projet est situé dans un secteur dominé par l'agriculture et les prairies. Le choix des parcelles d'implantation des éoliennes s'est fait en étroite concertation avec les propriétaires et exploitants de celles-ci mais aussi avec l'ensemble des bureaux d'étude technique afin de minimiser les impacts de ces installations sur les activités agricoles, le paysage, la faune, la flore....

1.2. Caractéristiques architecturales

L'implantation proposée est composée de 6 éoliennes selon un axe est-ouest afin de répondre aux contraintes locales tout en conservant une certaine cohérence avec l'échelle du paysage.

1.3. Les infrastructures du parc éolien

Le poste de livraison du parc éolien se trouve à proximité de l'éoliennes E05. Le raccordement du parc au poste source le plus proche sera enterré et empruntera préférentiellement les voies d'accès et chemins ruraux existants.

Les fondations en béton sont enterrées et recouvertes de terre végétale.

Les transformateurs des éoliennes sont intégrés à la nacelle de l'éolienne.

1.4. Les éoliennes

Le choix des éoliennes selon des critères de qualité et de fiabilité est fondamental. Il se fait de manière parfaitement neutre, indépendamment de tout fabricant. En optant pour le constructeur Vestas et Nordex, nous avons la garantie de machines de qualité avec une efficacité technique optimale, durant tout le cycle d'exploitation qui peut durer 40 ans.

L'intégration dans le paysage a en outre été améliorée par :

- ✦ Le choix des turbines V163 - 4,5 MW ou N163 – 5,9 MW
- ✦ L'application d'une même hauteur pour toutes les turbines
- ✦ Un agencement entre les éoliennes respectant le contexte paysager et patrimonial local
- ✦ Une organisation géométrique entre éoliennes permettant une bonne lisibilité du projet

La nacelle du modèle V163 a un logo Vestas et le modèle N163, un logo Nordex.

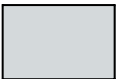


La couleur des pales et de la nacelle est gris clair (RAL 7035)



1.5. Le mât

Le mât de la V163 - 4,5 MW, d'une hauteur de 126 m (hauteur de moyeu), se compose de 6 sections. Celui de la N163 – 5,9 MW, d’une hauteur de 120 m (hauteur de moyeu), est un mât en béton. Il est doté d'un monte-charge permettant de transporter deux personnes.

La couleur extérieure et intérieure du mât est respectivement le RAL 7035  et RAL 9001. 

1.6. Les matériaux

Les éoliennes Vestas V63 et Nordex N163 sont composé de différents éléments ayant chacun un matériau adapté :

Tableau 1 : Les matériaux de l’éolienne Vestas V163 et Nordex N163

Elément	Matériau	
	V 163	N 163
Pale	Époxy renforcé de fibre de verre, fibres de carbone et pointe en métal solide (SMT)	Fibre de verre et plastique renforcée de fibre de carbone
Moyeu	Fonte	Plastique renforcé de fibre de verre
Arbre Principal	Fonte ou acier forgé	Acier 42CrMo4 or 34CrNiMo6
Mât	Acier	Béton
Couverture de la Nacelle	Fibre de verre	GRP – Plastique renforcé de verre
Avant du châssis de la Nacelle	Fonte	Acier
Arrière du châssis de la Nacelle	Structure acier en treillis	Acier

1.7. Sécurité, Normes et Certificats

1.7.1. Normes et certificats de l’éolienne Vestas V163 et Nordex N163

Les éoliennes Vestas V163 et Nordex N163 sont certifiées selon les standards de certifications listés ci-dessous :

Tableau 2 : Les standards de l’éolienne Vestas V163

Standard	Conditions	Taille du mât
IEC 61400-22	IEC Classe IIIB	98 m / 113 m / 117 m / 126 m

Tableau 3 : Les standards de l’éolienne Nordex N163

Standard	Conditions	Taille du mât
IEC 61400-22	IEC Classe S	107,5 m / 118 m / 120 m / 148 m / 164 m
DIBt 2012	DIBt S	118 m / 164 m

Les éoliennes Vestas V163 et Nordex N163 sont conçues selon les normes suivantes :

Tableau 4 : Les normes de l’éolienne Vestas V163

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 Edition 3 et 4
Mât	IEC 61400-1 Edition 4 Eurocode 3
Pâles	IEC 61400-5 IEC 61400-24 (2019) IECRE OD-501

Tableau 5 : Les normes de l'éolienne Nordex N163

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 Edition 3
Mât	IEC 61400 - 1
Pâles	IEC 61400-23 DNVGL-ST-0376

1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC)

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC), est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Celles-ci servent de base à la normalisation nationale et de références lorsqu'il s'agit de rédiger des soumissions et des contrats internationaux. La IEC a également pour mission de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération internationale pour tout ce qui concerne la normalisation dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies.

Les normes IEC

Les normes internationales de la IEC facilitent les échanges dans le monde en supprimant les obstacles techniques au commerce. Un composant ou un système fabriqué en conformité avec les normes IEC dans un pays peut être vendu et utilisé dans les autres pays. L'utilisateur final, peut ainsi avoir la certitude que le produit satisfait à des normes de qualité minimales (habituellement élevées) ; il n'a donc pas à se préoccuper de faire procéder à de nouveaux essais ou à de nouvelles évaluations du produit.

La norme NF EN IEC 61400 : Sécurité et conception des éoliennes

Cette partie de la NF EN IEC 61400 spécifie les exigences de conception essentielles pour assurer l'intégrité technique des éoliennes. Elle a pour objet de fournir un niveau de protection approprié contre les dommages causés par tous les risques pendant la durée de vie prévue. Elle concerne tous les sous-systèmes des éoliennes tels que les mécanismes de commande et de protection, les systèmes électriques internes, les systèmes mécaniques et les structures de soutien. Elle s'applique aux éoliennes de toutes dimensions.

Le respect de la norme NF EN IEC 61400 assure l'intégrité de l'aérogénérateur ainsi que la sécurité des personnes et infrastructures à sa proximité.

1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions

Chaque éolienne est livrée avec deux extincteurs situés :

- ✎ au pied du mât de l'éolienne, à côté de la porte d'entrée
- ✎ dans la nacelle

La protection contre la foudre et les surtensions de toute l'installation est conforme aux normes internationales IEC 32305 parties 1, 3 et 4 ainsi que NF EN IEC 61400-24.

1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance

Le site est accessible depuis le réseau départemental et communal, et par les chemins d'exploitation desservant les parcelles agricoles. Si le réseau départemental et communal permet la circulation des véhicules lourds transportant les éléments composant l'éolienne, la plupart des chemins d'exploitation utilisés feront l'objet de renforcement.

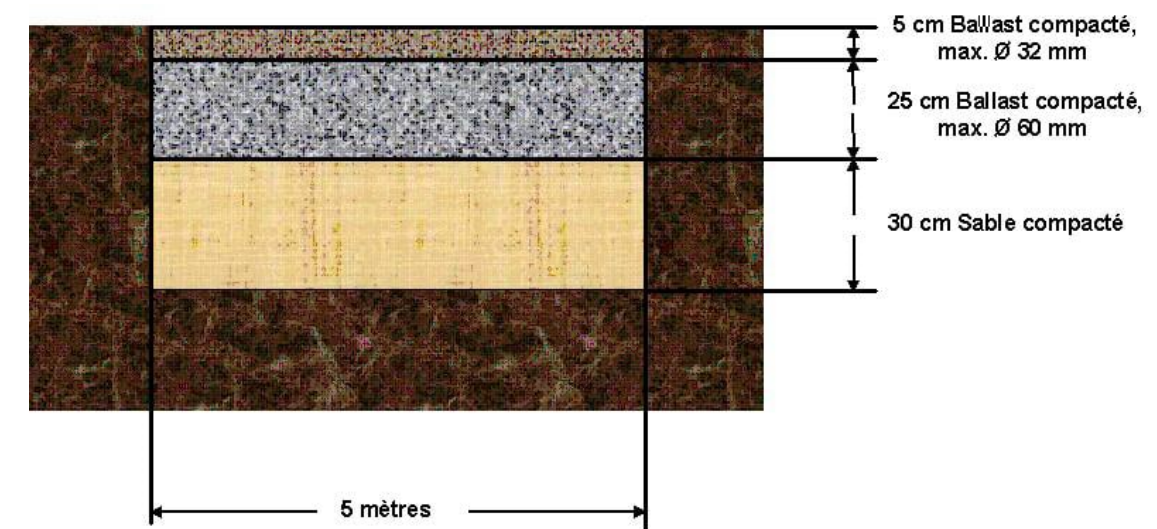
Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme



Chaque éolienne sera alors directement accessible depuis un de ces chemins. Les voies d'accès et les aires de maintenances sont de même nature :

- ✚ Les matériaux de la couche de base doivent être constitués d'empierrements imbriqués ne contenant pas d'argile mais du sable/gravier ou tout autre matériau ne retenant pas l'eau. Le matériau de finition doit être du gravier compactable antidérapant.
- ✚ Pour la structure de la chaussée, il pourrait être envisagé (à confirmer par une étude géotechnique précise des sols) la composition suivante : Ballast compacté, épaisseur 5 cm (grain max. 32 mm) et ballast compacté, épaisseur 25 cm (grain max. 60 mm) sur un sous-sol en sable compacté (environ 30 cm).
- ✚ L'eau doit toujours être drainée de la chaussée sur laquelle elle ne doit jamais pouvoir stagner. Elle doit être drainée vers les champs environnants ou être acheminée vers un point de drainage au-delà de la chaussée.
- ✚ La capacité de charge par essieu ne doit jamais excéder 15 tonnes métriques.

Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès



1.9. Echelle des plans

Conformément au 9° du I. de l'article D181-15-2 du Code de l'environnement, une dérogation est demandée quant au respect de l'échelle (1/200^e) des plans d'ensemble ICPE, afin de pouvoir présenter les installations dans leur intégralité, et les terrains avoisinants. C'est pourquoi les Plan 3 sont présentés au 1/1000^e.

1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme

Malgré la mise en place de l'autorisation environnementale, le chapitre ci-dessous décrit le projet architectural prévu à l'art. R*431-8 du code de l'urbanisme :

I. « l'état initial du terrain et de ses abords, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments du paysage » :

Le projet se situe à l'ouest du département de la Côte d'Or sur la commune de Charny, à environ 45 kilomètres à l'ouest de Dijon. Le territoire s'organise autour de deux vallées, la vallée du Serein et celle de l'Armançon séparées par un relief, le plateau de Mont-Saint-Jean. L'interface entre les rebords de plateaux et les vallées est prégnant dans le paysage avec des échelles de micro-reliefs.

La zone de projet se situe dans une zone relativement élevée (333 à 578 mètres NGF). Le site est presque exclusivement concerné par des monocultures céréalières.

Elle est délimitée au nord par les départementales D 108 et D 108D, et à l'est par la départementale D 117. Enfin, elle est traversée par des voies communales et quelques chemins ruraux.

L'habitat se présente sous la forme de bourgs et hameaux. L'habitation la plus proche est localisé dans le bourg de Charny à 690m de l'éolienne E04.

II. « les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet » :

a) L'aménagement du terrain :

Un tel projet génère des aménagements conséquents, comme la création de chemin d'accès et d'aires de grutage. Le parti d'aménagement retenu est de s'appuyer au maximum sur le tracé des voies existantes, pour leur réalisation. Ces chemins devront avoir une largeur d'environ 4,5 mètres et seront réalisés en grave compactée. Aussi, des pans coupés (rayon de braquage entre deux chemins) devront être créés afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Le projet est composé de 6 éoliennes, sur la commune de Charny, en continuité du projet éolien autorisé des Genèvres (situé à 499m de l'éolienne E02 du projet).

L'ensemble forme une unité visuelle, lecture d'un parc global permettant une cohérence visuelle avec le respect d'un espace de respiration au sein du présent projet (inter distance minimale de 505 m entre E04 et E05). Cette implantation permet également de mettre à profit le réseau de chemins existants afin de faciliter l'accès aux éoliennes.

L'éolienne envisagée est la VESTAS V163 – 4,5 MW ou NORDEX N163 – 5,9 MW avec une taille de rotor de 163 mètres, une hauteur de mât de 126 ou 120 mètres pour une hauteur sommitale de 207,5 ou 201,5 mètres. Enfin, l'ensemble de l'installation comprend un poste de livraison d'une superficie de 60 m² (12 x 5 m), implanté à proximité de l'éolienne E05 afin de faciliter le raccordement au réseau. Afin d'assurer son intégration, le poste de livraison aura une finition béton banché.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Aucune clôture ne sera mise en place et la végétalisation des abords immédiats des éoliennes est proscrite pour éviter tout risque d'impact sur la faune volante. En dehors de l'emprise strictement nécessaire au projet, les terrains conserveront leur vocation actuelle à savoir les grandes cultures et l'élevage. Les aires de grutage doivent rester dans un bon état général et accessibles lors des phases de montage/démantèlement des éoliennes comme pour la phase d'exploitation.

d) Matériaux et couleurs utilisés :

Le poste de livraison aura une finition en bardage bois afin d'assurer une insertion paysagère optimale de ce local technique. Les éoliennes sont quant à elles composées d'un mât tubulaire en acier, d'une nacelle et de trois pales chacune dans un RAL-7035 « Gris clair » conformément à la réglementation aéronautique.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

Le pétitionnaire veillera à limiter au maximum la destruction/dégradation de haies et boisement. Aucune clôture ne sera mise en place.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

Le tracé de l'ensemble des chemins utiles au projet emprunte essentiellement les chemins existants (voie communale, chemin d'exploitation et chemin rural) pour ne pas amputer les surfaces agricoles.

De ce fait, ces chemins renforcés pourront être utilisés par des tiers.

Chapitre 2.

Pièces graphiques

Planche 1 : Plan de situation éloignée

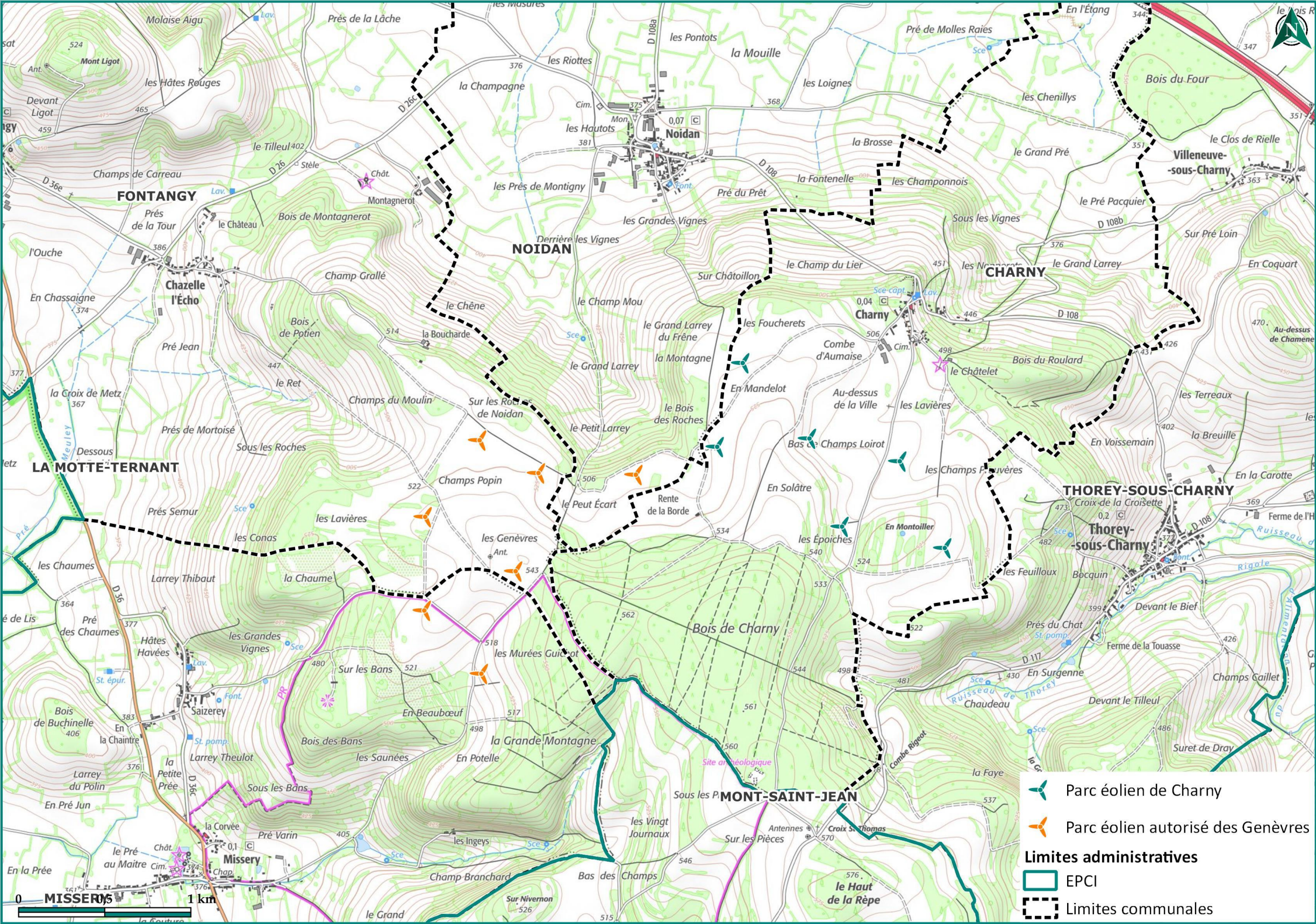


Planche 2 : Plan de situation rapprochée

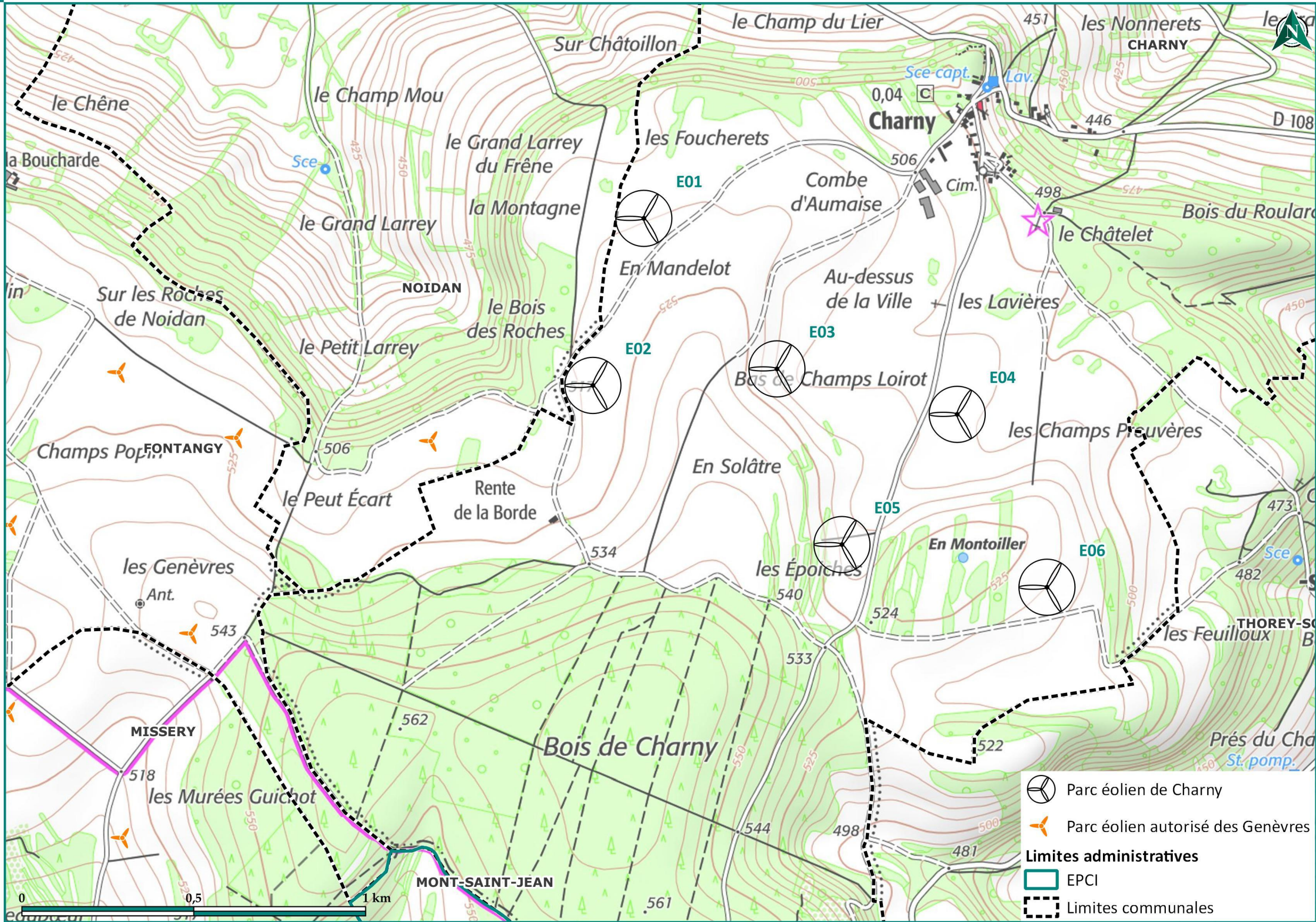


Planche n°3 : Plan de masse



Contexte éolien

-  Eolienne du projet
-  E00 Nom de l'éolienne du projet

Réseau électrique

-  Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
-  Poste de livraison et sa plateforme

Accès et plateformes

-  Chemin d'accès à créer
-  Aire de maintenance
-  Aire de contournement
-  Aire de stockage de pales

Limites administratives

-  Parcelle
-  XX 00 Numéro parcelle
-  Limite communale

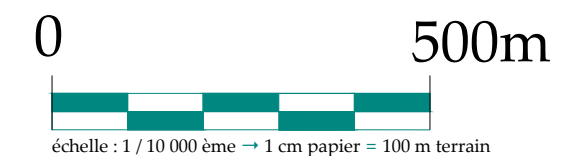
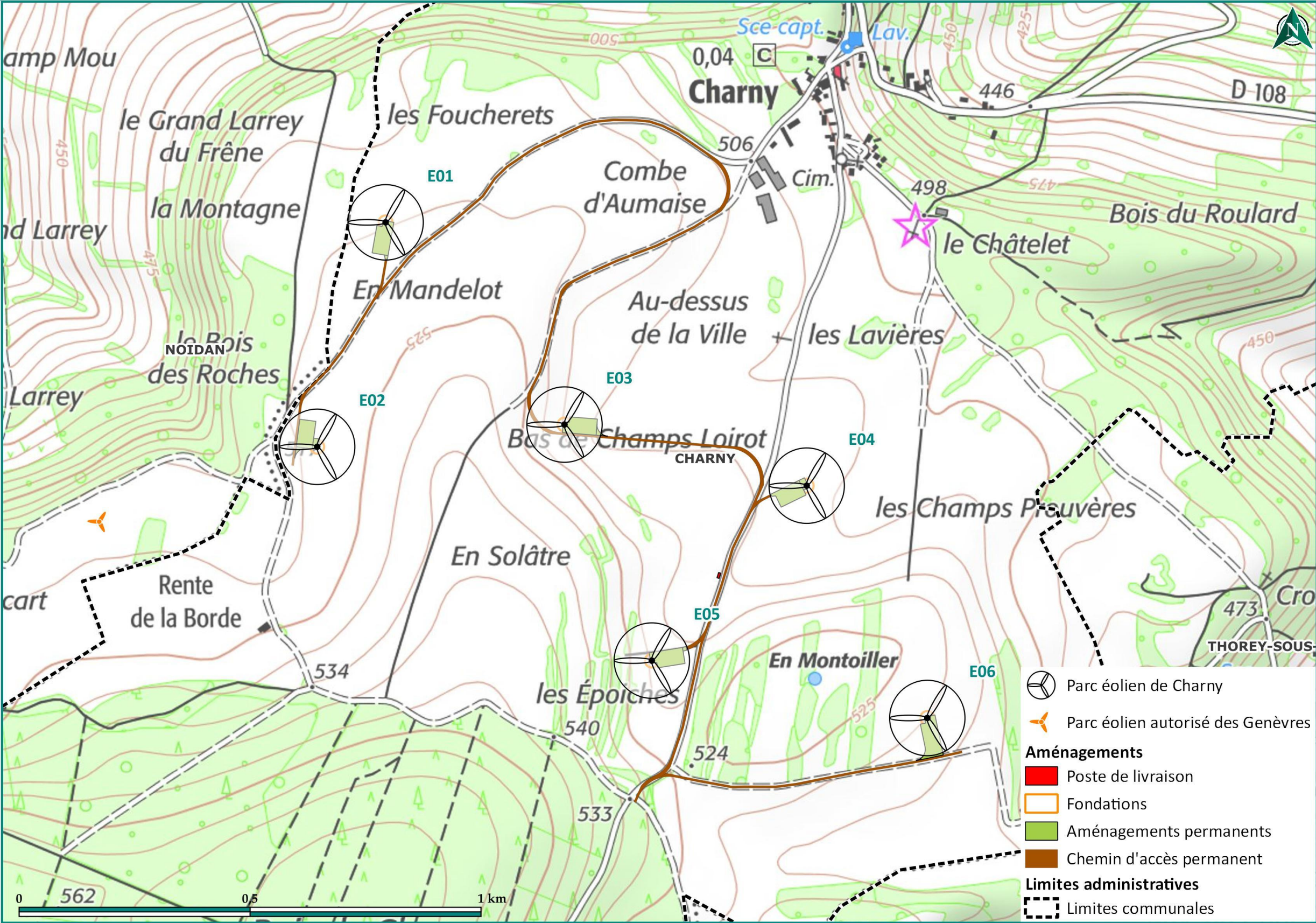


Planche 4 : Plan des accès



Numéro Eolienne	Modèle	Coordonnées				Z – Altitude maximale du socle de l'éolienne (m NGF)**	Hauteur Totale Eolienne (m)	Z – Altitude maximale en bout de pales (m NGF)***
		Lambert 93 (m)*		WGS 84 (dd°mm'ss.ss")*				
		X	Y	E	N			
E01	V163 / N163	806 846	6 693 596	4°24'53.80"	47°20'2.67"	520	207,5 / 201,5	728
E02	V163 / N163	806 698	6 693 111	4°24'46.33"	47°19'47.05"	521	207,5 / 201,5	729
E03	V163 / N163	807 233	6 693 159	4°25'11.87"	47°19'48.29"	515	207,5 / 201,5	723
E04	V163 / N163	807 757	6 693 027	4°25'36.73"	47°19'43.71"	507	207,5 / 201,5	715
E05	V163 / N163	807 422	6 692 649	4°25'20.44"	47°19'31.65"	520	207,5 / 201,5	728
E06	V163 / N163	808 018	6 692 525	4°25'48.74"	47°19'27.29"	519	207,5 / 201,5	727
PDL		807 567	6 692 833	4°25'27.46"	47°19'37.53"	-	-	-

* Les Coordonnées X, Y ont été éditées par des géomètres experts du cabinet TISSANDIER et arrondies au mètre près (Données extraites des feuilles cadastrales géoréférencées fournies par www.cadastre.gouv.fr et recalées par les géomètres-experts du cabinet TISSANDIER après repérages sur site, sans bornage contradictoire)

* Les coordonnées en WGS84 sont converties à partir des coordonnées en Lambert 93 via geofree.fr, et arrondies au centième de seconde près.

** Les coordonnées Z correspondent à l'altitude maximale, arrondie au mètre supérieur, des levés topographiques réalisés par les géomètres-experts du cabinet TISSANDIER au niveau de la plateforme de chaque éolienne. Ainsi, l'altitude au socle et en bout de pale de chaque éolienne construite ne dépassera pas la valeur Z maximale, arrondie au mètre supérieur, indiquée ici.

*** L'altitude maximale en bout de pale est calculée à partir de l'altitude maximale au socle de l'éolienne, arrondie au mètre supérieur.

Planche 5 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Planche 6 : Plan de l'éolienne E01

Mât sur la commune de Charny
Référence cadastrale : ZD 13
Altitude terrain : 520 m
Altitude sommitale : 728 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	806 846	6 693 596
WGS 84	4°24'53.80" E	47°20'2.67" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

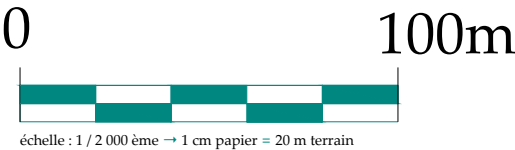


Planche 7 : Plan de l'éolienne E02

Mât sur la commune de Charny
Référence cadastrale : ZI 4
Altitude terrain : 521 m
Altitude sommitale : 729 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	806 698	6 693 111
WGS 84	4°24'46.33" E	47°19'47.05" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

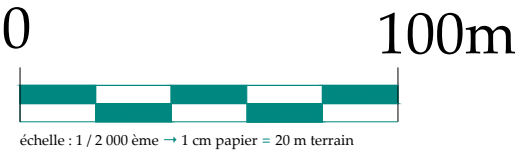


Planche 8 : Plan de l'éolienne E03

Mât sur la commune de Charny
Référence cadastrale : ZL 11
Altitude terrain : 515 m
Altitude sommitale : 723 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	807 233	6 693 159
WGS 84	4°25'11.87" E	47°19'48.29" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

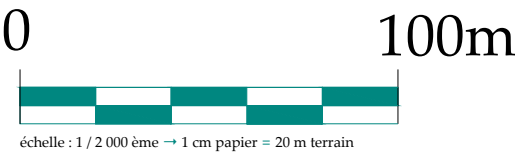


Planche 9 : Plan de l'éolienne E04

Mât sur la commune de Charny
Référence cadastrale : ZE 5
Altitude terrain : 507 m
Altitude sommitale : 715 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	807 757	6 693 027
WGS 84	4°25'36.73" E	47°19'43.71" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle à 360° de l'éolienne)
- Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

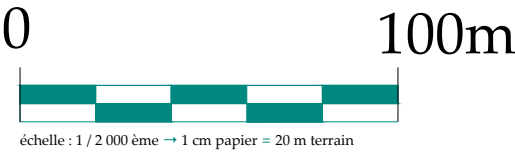


Planche 10 : Plan de l'éolienne E05

Mât sur la commune de Charny
Référence cadastrale : ZI 18
Altitude terrain : 520 m
Altitude sommitale : 728 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	807 422	6 692 649
WGS 84	4°25'20.44" E	47°19'31.65" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

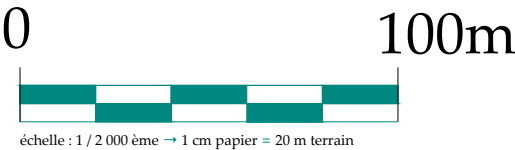


Planche 11 : Plan de l'éolienne E06

Mât sur la commune de Charny
Référence cadastrale : ZH 15
Altitude terrain : 519 m
Altitude sommitale : 727 m

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	808 018	6 692 525
WGS 84	4°25'48.74" E	47°19'27.29" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
- Numéro parcelle
- Limite communale

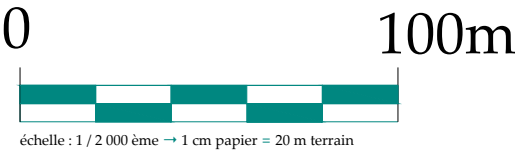
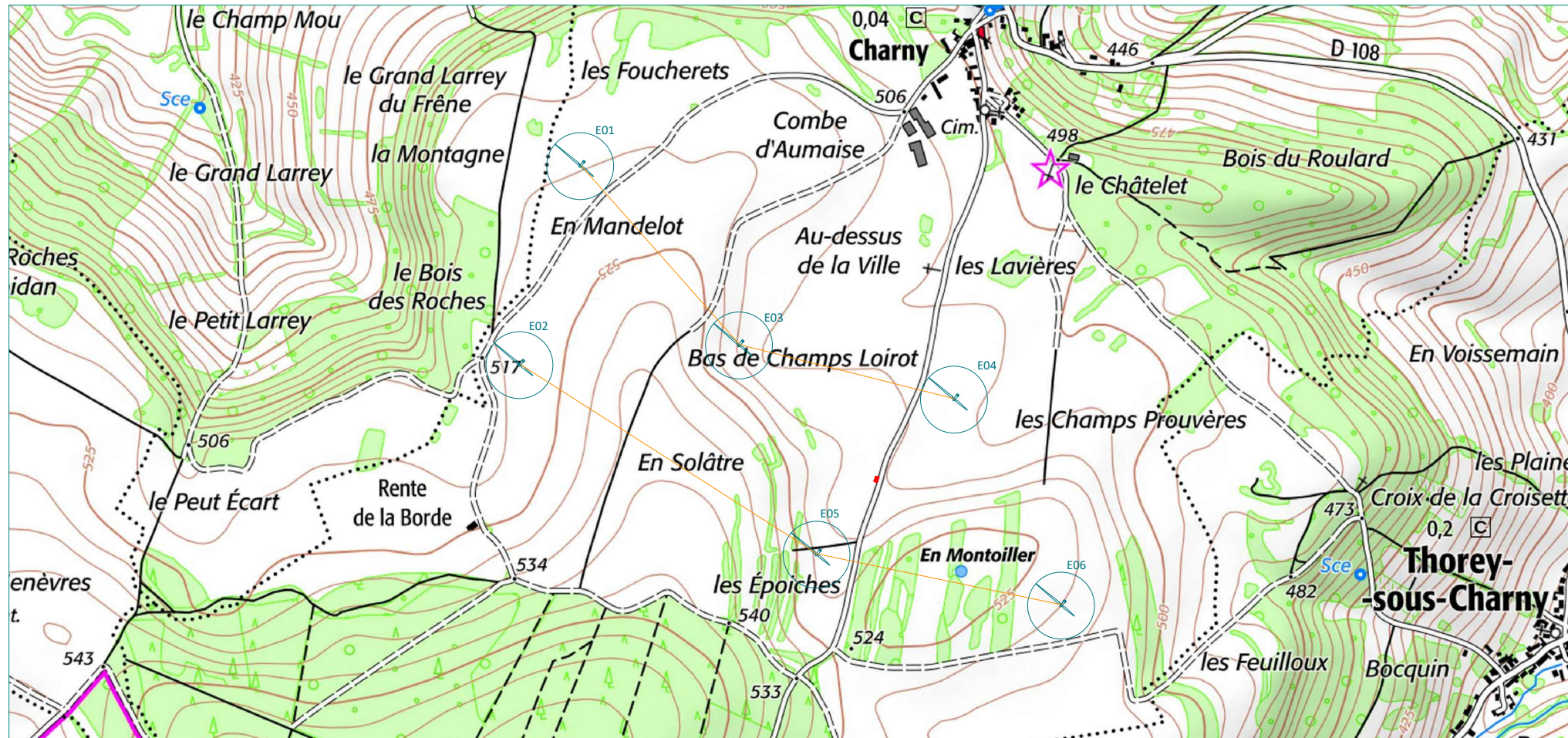


Planche 12 : Profil topographique du parc



Projet éolien

E00 Nom éolienne
Eolienne du projet

Coupes topographiques

A A' Coupe

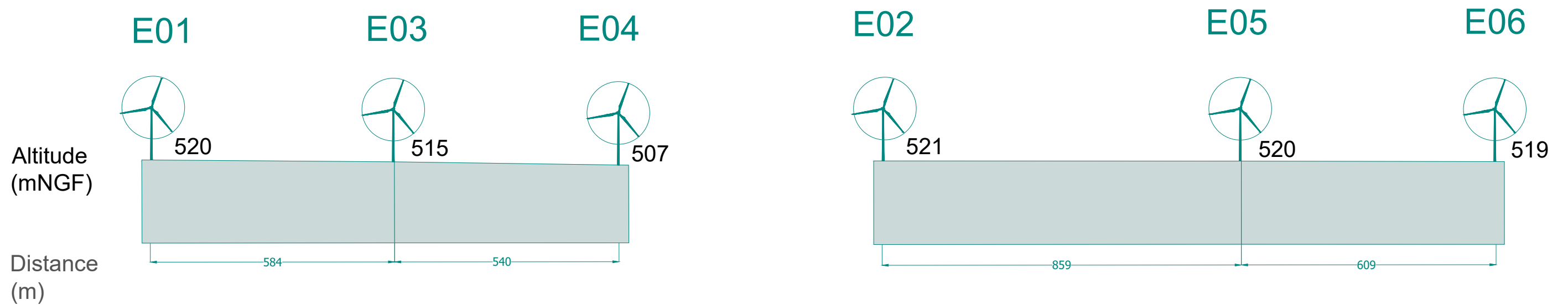


Planche 13 : Schéma en élévation de l'éolienne V163

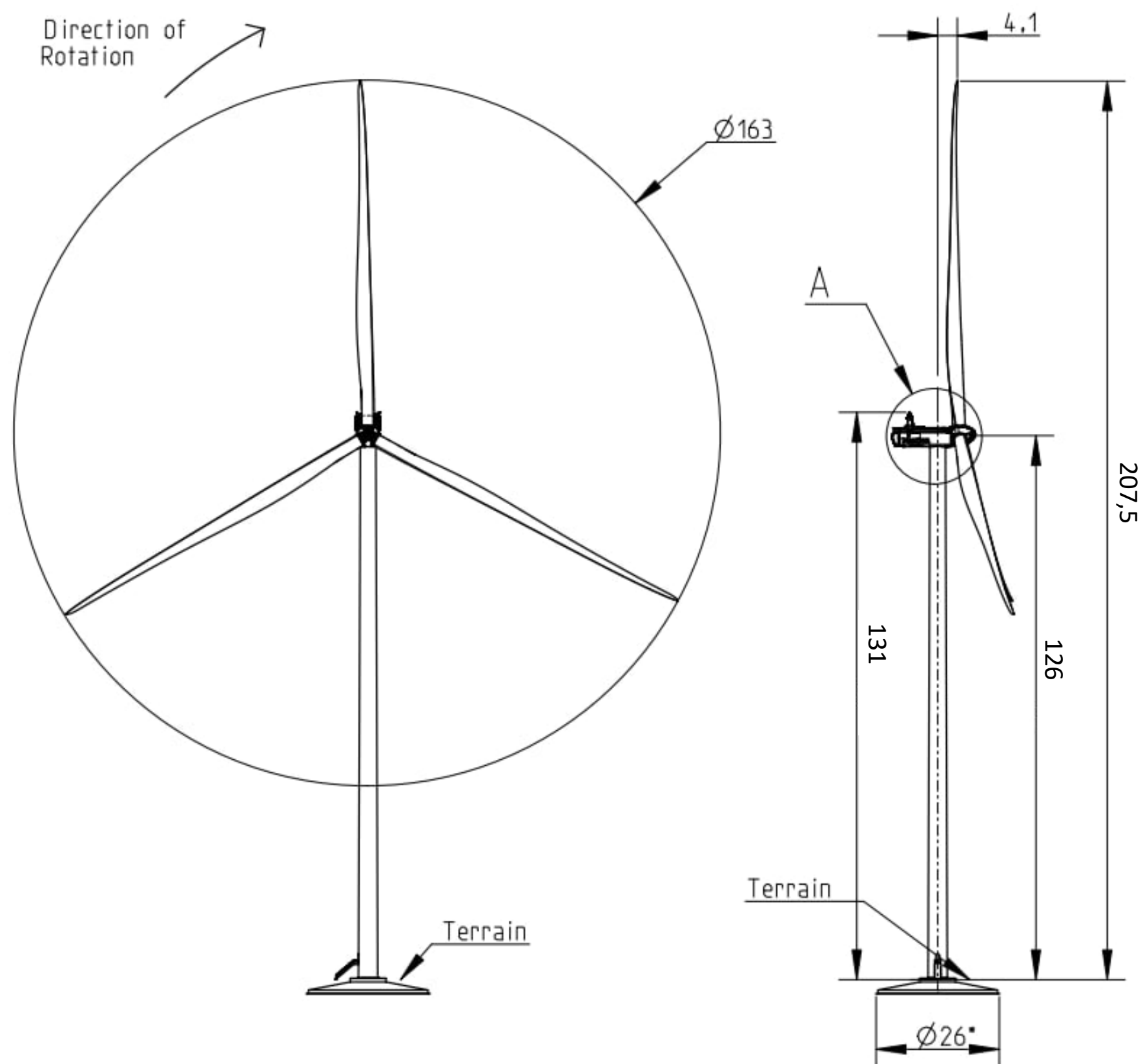


Planche 14 : Schéma en élévation de l'éolienne N163

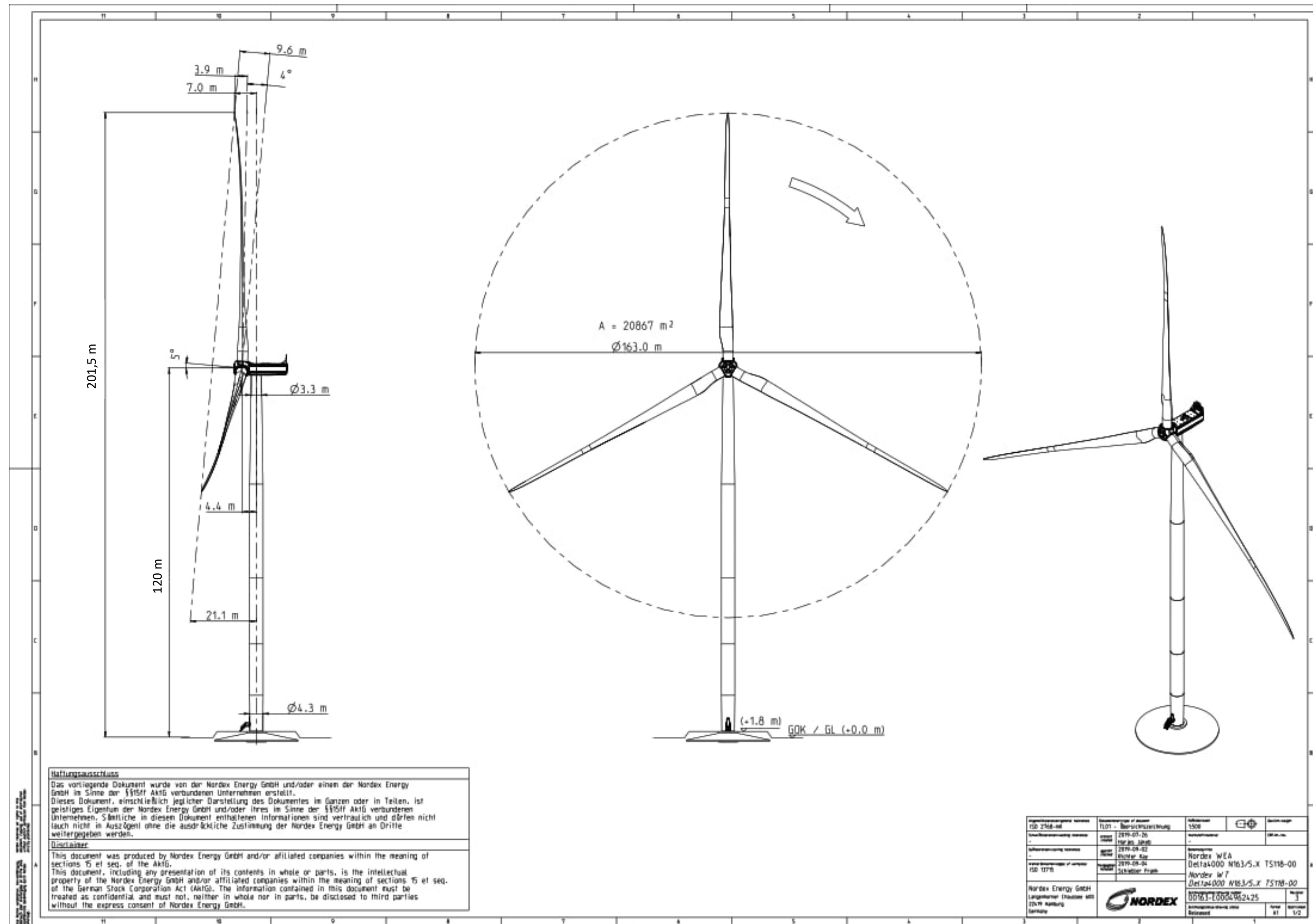
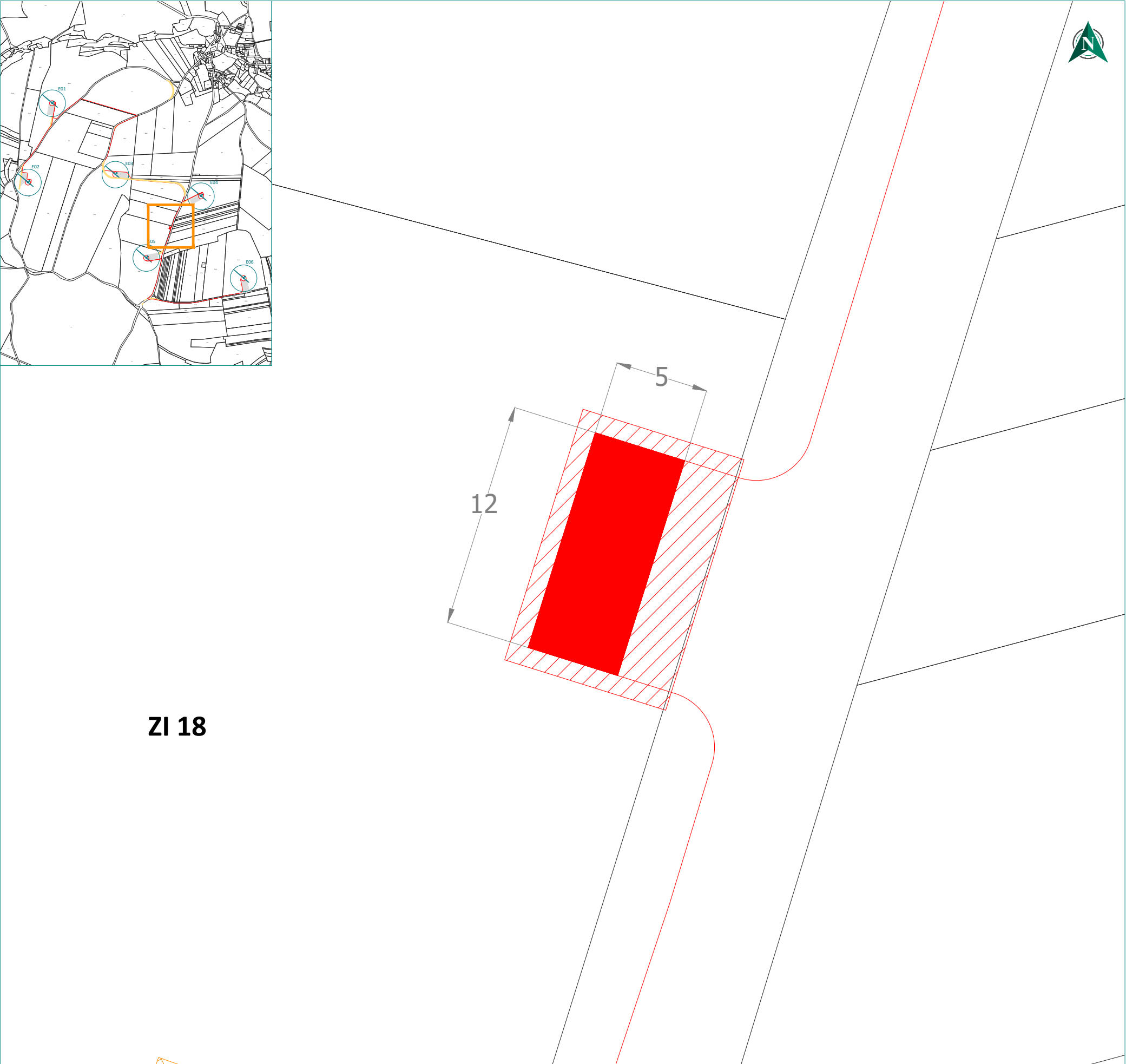
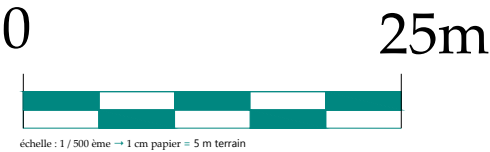


Planche 15 : Plan de masse
du poste de livraison

Poste de livraison sur la commune de Charny,
Référence cadastrale : ZI 18

Coordonnées	X	Y
Lambert 93	807 567	6 692 833
WGS 84	4°25'27.46" E	47°19'37.53" N

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - E00 Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
 - Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Autre
- 10 Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
 - XX 00 Numéro parcelle
 - Limite communale



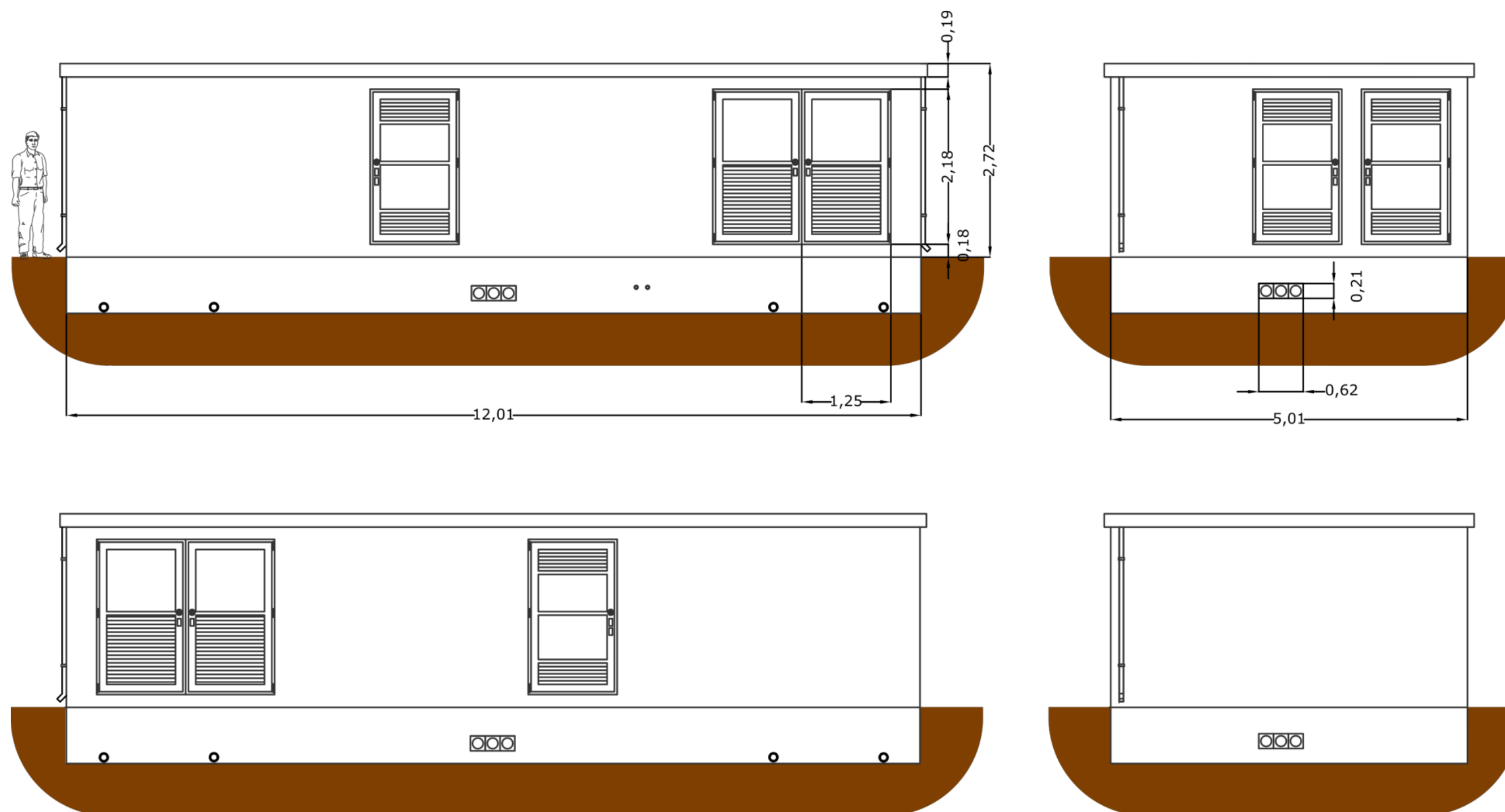


Planche 16 : Plan de façade du poste de livraison

Concernant le plan de façade du poste de livraison, et plus particulièrement l'emplacement et le nombre de portes : les attentes du gestionnaire de réseau pourront contraindre la société à modifier le présent plan. En effet, la présence d'un filtre actif ou passif, l'évolution de certaines normes, ou attentes spécifiques du gestionnaire de réseau peuvent entraîner des modifications éventuelles. Néanmoins, le plan de façade présenté permet de représenter la philosophie générale du traitement visuel des ouvrants d'un poste de livraison, quel que soit le nombre et l'emplacement de ces derniers.

Planche 17 : Insertion paysagère du poste de livraison



Les dimensions du poste de livraison sont de 12 m de longueur, 5 m de largeur et 3,40 m de hauteur, enterré sur 85 cm (soit 2,55 m hors sol). Il sera mis en place sur une plateforme de 14 m de longueur par 9 m de largeur.

Afin d'assurer son intégration paysagère, un bardage bois est proposé.

31 - PRISE DE VUE

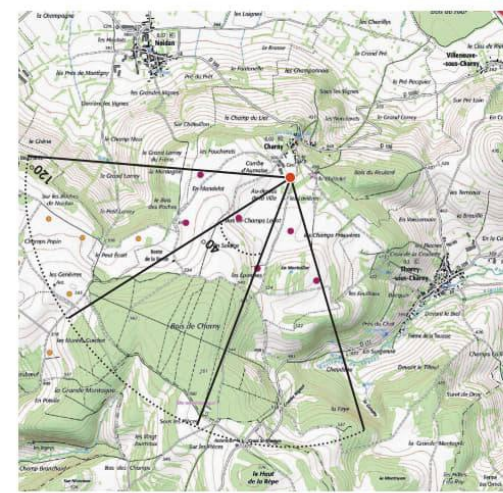
Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré
Impact des effets cumulés	Modéré

Charny - Sortie sud du village

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Août 2024 matin	x : 807 816	y : 6 693 549	506 mètres	n°4 : 0,5 km	n°2 : 1,2 km	Nord	110°	208°

En sortie sud du village en direction du plateau, la petite route traverse le vaste parcellaire des cultures ponctué d'arbres repères. Elle offre de larges ouvertures visuelles sur le plateau agricole et le bois de Charny. La vue est franche sur le projet éolien de Charny qui occupe une large emprise dans le champ visuel. Très prégnantes, les six éoliennes forment un double alignement régulier, en quinconce et sans superposition. Le contraste d'échelle est fort avec

les composantes paysagères du plateau. En tenant compte des effets cumulés, le projet éolien des Genèvres s'inscrira en arrière-plan du projet éolien de Charny, moins prégnant car plus éloigné depuis ce point de vue.



Source : Scan25 IGN - Bd Topo IGN - Bd Alt IGN

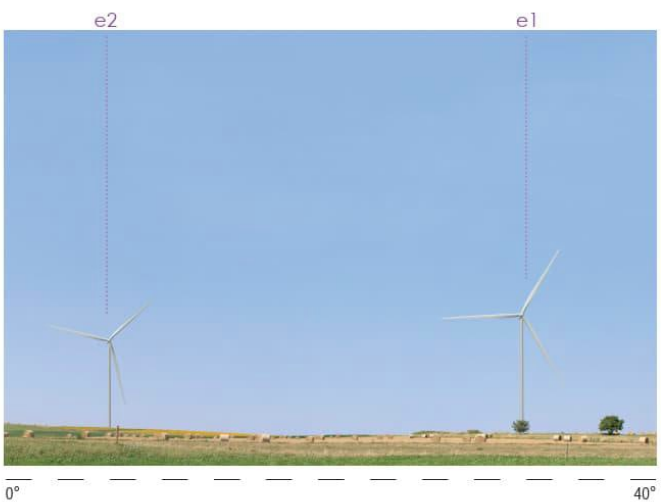
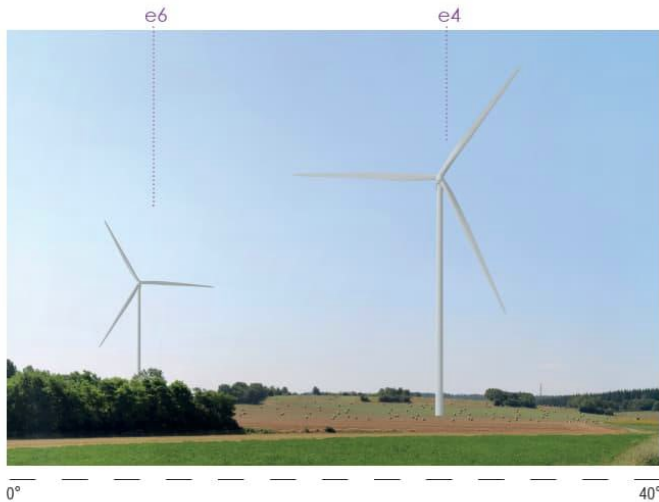


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



14 - PRISE DE VUE

Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré
Impact des effets cumulés	Modéré

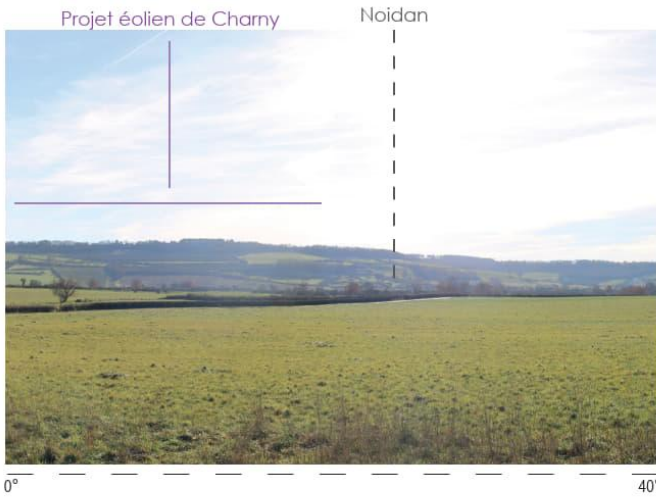
Normier - Autoroute A6

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Novembre 2024 après-midi	x : 807 033	y : 6 696 823	360 mètres	n°1 : 3,2 km	n°5 : 4,4 km	Nord	30°	174°

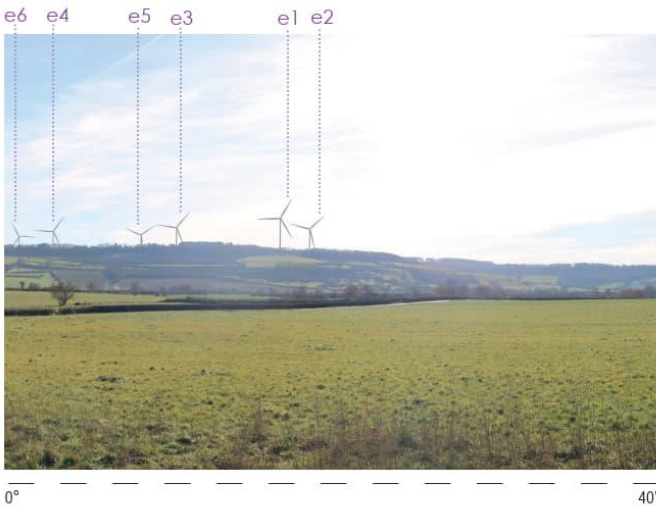
Dans la vallée de l'Armançon, l'autoroute A6 offre des vues ouvertes sur le paysage agricole et les rebords de plateaux. Depuis cet axe aux perceptions rapides, le projet éolien de Charny est visible sur le plateau, en arrière-plan de la couronne boisée qui couvre les coteaux. Les six éoliennes apparaissent sous la forme de trois groupes de deux éoliennes aux hauteurs

apparentes hétérogènes. En tenant compte, des effets cumulés, le projet éolien des Genèvres vient élargir et renforcer la présence de l'éolien dans le champ visuel. Les interdistances importantes entre les groupes d'éoliennes multiplient les points. Les deux projets forment ainsi un pôle éolien sur le plateau, la trame d'implantation est toutefois peu lisible dans le paysage.

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

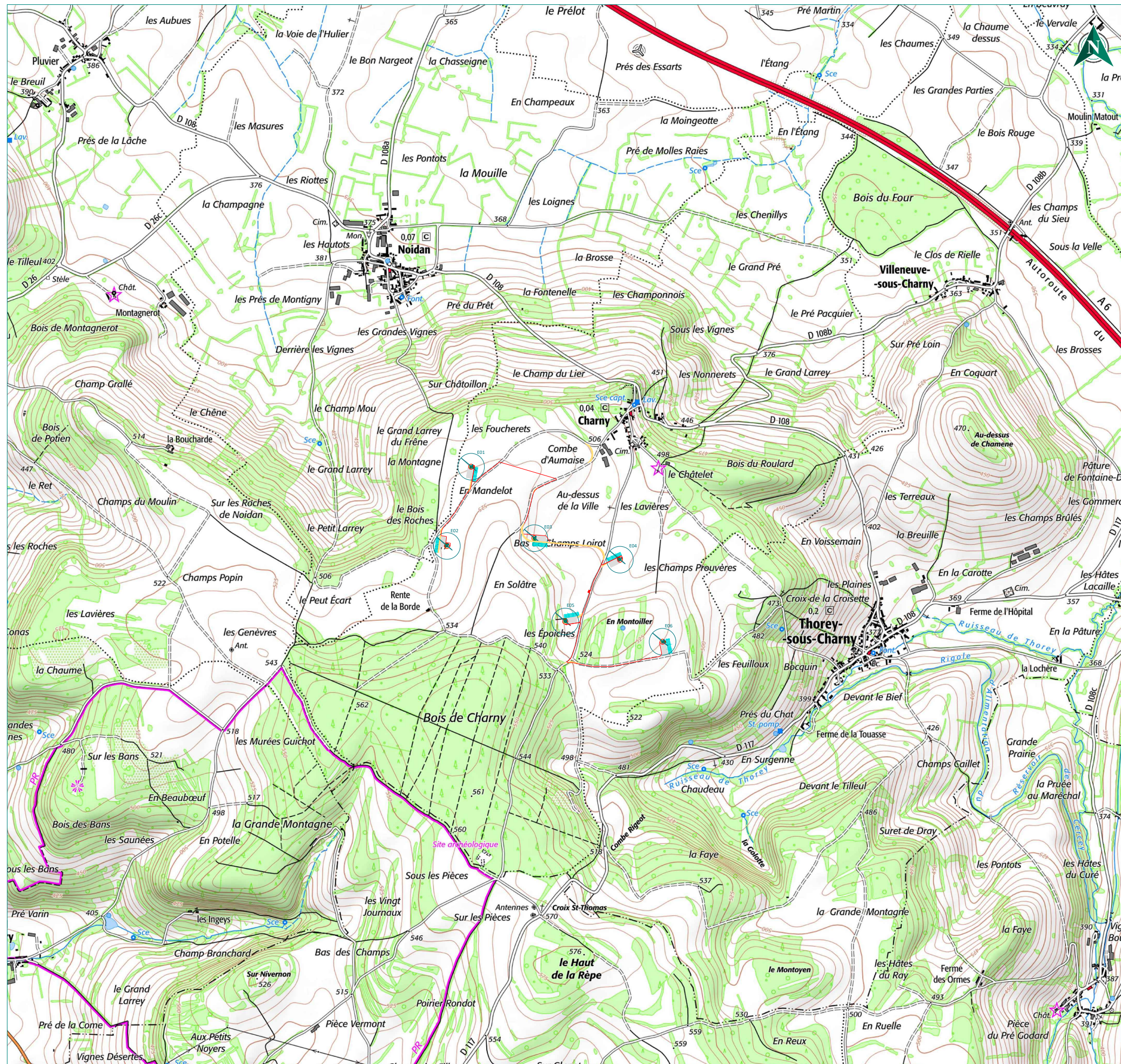


Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Plan 1 : Carte de situation

1/25 000



Contexte éolien

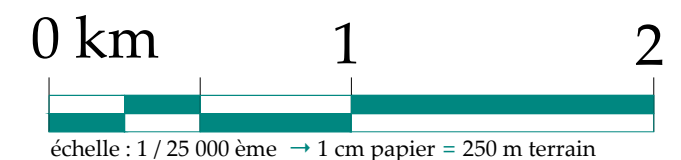
- Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne du projet

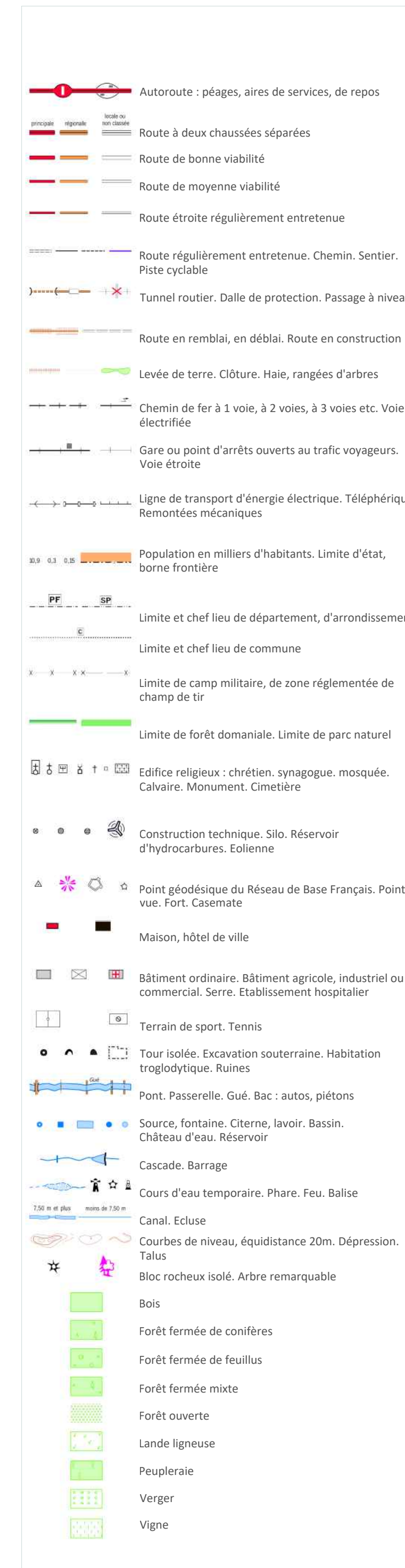
Réseau électrique

- Câbles (entrée et sortie potentielle) à 360° de l'éolienne
- Poste de livraison et sa plateforme

Accès et plateformes

- Chemin d'accès à créer
- Aire de maintenance
- Aire de contournement
- Aire de stockage de pales





Plan 3 : Plan ICPE
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentielles à 360° de l'éolienne)
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Autre
- Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale



Plan 3 : Plan ICPE
1/1 000

- Contexte éolien
- Eolienne du projet
 - Nom de l'éolienne du projet
- Réseau électrique
- Câbles (entrée et sortie potentes) à 360° de l'éolienne
 - Poste de livraison et sa plateforme
- Accès et plateformes
- Chemin d'accès à créer
 - Aire de maintenance
 - Aire de contournement
 - Aire de stockage de pales
- Autre
- Cotations
- Limites administratives
- Parcelle
 - Numéro parcelle
 - Limite communale

